

Le Directoire

Direction Générale

PL/CJ/NHVC

Rémire-Montjoly, le 05 NOV. 2019

002304

Objet : Observations définitives « Le Grand Port Maritime de la Guyane ».

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Premier Président,

J'accuse réception de votre courrier en date du 7 octobre 2019, par lequel vous me transmettez les observations définitives intitulées « Le Grand Port Maritime de la Guyane – exercices 2013 et suivants ».

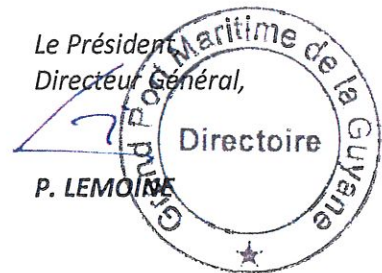
Ce rapport n'appelle aucune observation particulière de ma part.

Nous nous employons à mettre en œuvre les recommandations formulées dans ce rapport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Président, en ma considération distinguée.

Le Président
Directeur Général,

P. LEMOINE



Copie : M. Jean Pierre RODELGO
Service du Greffe de la Cour

Monsieur Didier MIGAUD
Premier Président de la Cour des Comptes
13, Rue Cambon
75100 PARIS CEDEX 01